

031-2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 030-213000094-20221012-22_31_ENQPUBAYR-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation :

6 octobre 2022

Date d'affichage :

6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Odile COLOMB, Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUETEUR - PASSAGE CHEMIN COMMUNAL EN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE BUT DE LE CEDER A MME PLA CAROLINE

Les membres du Conseil Municipal, à la demande de Mme PLA Caroline doivent lancer une enquête publique afin de transformer une partie d'un chemin communal en chemin privé de la commune situé à Ayrolles afin de pouvoir lui céder.

La totalité des frais afférents à cette transaction seraient à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Il convient donc de nommer un commissaire enquêteur et c'est M. Jean Marie BRUNEL qui est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à l'unanimité, le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en « chemin communal » en « chemin privé » de la commune.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N